

RAPPORT 2021 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

présenté au conseil de la CMQuébec, le 21 avril 2022

Le présent rapport porte sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2021. Il est présenté conformément à l'article 197.1 de la Loi sur la CMQuébec. Ce rapport doit être fait au plus tard au mois de juin. Il sera de plus diffusé sur le territoire de la Communauté.

Plus particulièrement, le rapport traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations. Il aborde aussi l'exercice financier en cours.

Situation financière au 31 décembre 2021

Le rapport financier 2021, préparé par la trésorière de la CMQuébec, a été déposé au conseil le 21 avril 2022. Celui-ci était accompagné du rapport du vérificateur externe indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQuébec au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2021 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 897 781 \$.

Au 31 décembre 2021, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 1 992 940 \$, comparativement à 1 981 430 \$ au 31 décembre 2020.

Exercice financier en cours

Le 12 décembre 2021, le conseil de la CMQuébec a adopté le budget 2022. Celui-ci prévoyait des dépenses de fonctionnement de 4 688 511 \$, des revenus de 415 000 \$, une affectation de surplus de 650 000 \$ et des quotes-parts de 3 623 511 \$ à la charge des municipalités.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Le budget 2022, comme celui des années passées, ne comporte pas de programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi sur la CMQuébec, du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQuébec est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le Législateur.

Québec, le 21 avril 2022

Bruno Marchand, président
Maire de la Ville de Québec

RAPPORT 2021 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

de la CMQuébec

BUDGET 2022

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	4 688 511 \$
Administration générale	1 932 177 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	369 868 \$
Environnement	755 208 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 591 158 \$
Autres – Contingences et imprévus	40 100 \$
Revenus	(415 000 \$)
Affectation des surplus	(650 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	3 623 511 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	225 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	225 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses liées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	454 027 \$
Élaboration, suivi et coordination	232 833 \$
Mise en œuvre du PMGMR	221 194 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	454 027 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQuébec. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQuébec relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQuébec	523 552 \$
--	-------------------

La CMQuébec n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.